

**SAMEDI
30 MAI 2026
9H - 17H30**

**EXPOSANTS:
13€ LE STAND**

VIDE GRENIERS



RESTAURATION & BUVETTE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURES

21, AVENUE FRIZAC
31400 TOULOUSE



INFOS ET RÉSERVATIONS

TÉL: 06.79.28.63.28
MAIL: CLAE.JAURES@FRANCAS31.ORG
FCPE.JAURES.TOULOUSE.FREE.FR



REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU SAMEDI 30 MAI 2026

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

Article I. Le vide grenier est organisé par la FCPE Jean Jaurès, en collaboration avec le CLAE les Francas Jean Jaurès ; il se déroulera le **Samedi 30 MAI 2025 de 9 h à 17 h 30** (pour les visiteurs) dans l'enceinte de l'école élémentaire, dans les 2 cours.

Article II. Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Toute réservation incomplète ou non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Article III. Le droit de place est fixé à 13 € pour 3mx2m linéaires ; celui-ci ne sera **pas remboursé**, si l'évènement venait à être annulé pour cause d'intempéries (vent violent, pluie...) ou toute autre raison indépendante de la volonté des organisateurs. Une seule date de report est prévue en cas d'intempéries, le **Samedi 13 JUIN 2026**. L'exposant s'engage à respecter les limites de son emplacement et à **le laisser propre**, sans aucun déchet (**prévoir des sacs poubelle**).

Article IV. L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.

Article V. Dès leur arrivée, les exposants devront se présenter aux organisateurs devant le portail de l'école, où une place numérotée leur sera attribuée. **Les emplacements non occupés à 8 h 45 seront récupérés.**

Article VI. Installation des stands de **7h00 à 8 h 30** - Fermeture au public à partir de 17h 30.

Article VII. L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt (de **7h à 8h30**) et le retrait du matériel (à partir de 17h30).

Aucun véhicule ne pourra stationner sur la zone de vente entre 8 h 30 et 17h30.

Article VIII. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition. Il convient de se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... Quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol et de bâche(s) (en cas de pluie ou de soleil).

Article IX. La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de vol ou dégradation du matériel ou du véhicule. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.**

Article X. Les exposants s'engagent à vendre des objets dits de « *vide-grenier* ». Les ventes de produits consommables, de plantes d'objets et de meubles neufs et de contrefaçons ne sont pas tolérées. Il est formellement interdit de vendre des animaux ou de promouvoir la vente d'animaux. La vente de créations personnelles (textiles, bijoux etc...) est interdite.

Article XI. La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices. Ces services seront mis à disposition toute la journée sur le site.

Article XII. L'inscription au vide-grenier implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Tout manquement à ce règlement entrainera l'exclusion de l'exposant, sans donner lieu à remboursement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

Dossier à déposer au CLAE sous enveloppe avant le 29 MAI 2026,

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél.

Email:

Emplacement choisi : 1 emplacement de 3 mètres linéaires : 13 €

(Entourer votre choix) 2 emplacements de 3 mètres linéaires : 26 €

Pièces à joindre au bulletin d'inscription dûment complété et signé :

- **Chèque de 13 ou 26 € à l'ordre de la FCPE Jean Jaurès**
- **Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire)**
- **Règlement intérieur signé**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom, prénom) :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant ou Etre soumis au régime de l'article L.310 –2 du code de Commerce.
- De ne vendre que des objets personnels et usagés. Vente de créations personnelles interdite.
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année en cours (pour les non- professionnels) - (Art L 321-9 du code pénal)

Fait à Toulouse, le.....

Signature